



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
16 novembre 2013
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 18 a) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

Projet de conclusions proposé par le Président

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa trente-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter, à sa dix-neuvième session, le projet de décision ci-après:

Projet de décision -/CP.19

Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

La Conférence des Parties,

1. *Prend note* des renseignements figurant dans les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal 2012-2013 au 31 décembre 2012¹, le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013² et l'état, au 31 octobre 2013, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention, au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention³;

2. *Exprime sa gratitude* aux Parties qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions au budget de base;

3. *Engage* les Parties qui n'ont pas acquitté leurs contributions au budget de base à le faire sans retard, sachant que, conformément aux procédures financières, les contributions sont exigibles le 1^{er} janvier de chaque année;

¹ FCCC/SBI/2013/INF.4.

² FCCC/SBI/2013/14.

³ FCCC/SBI/2013/INF.15.

4. *Exprime sa gratitude* aux Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires;

5. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat.
